

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M. CORMIER Jérôme – M^{me} CHEMINEAU Elodie – M^{me} MOUEZY Elodie - M. MOUSSAY Bruno – M^{me} PESLIER Nathalie – M. VALPREMIT Antoine

Absents excusés : M. DEFERT Philippe – M. PALICOT Jérôme - M. ROUSSEAU Didier

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
<i>En Exercice</i>	<i>Présents</i>
09	06
Date de convocation	
23 mars 2021	
Date d'affichage	
23 mars 2021	

Adoption du compte-rendu de la séance du 15 mars 2021

Aucune observation n'étant formulée,
le compte-rendu de la séance du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité

01 – COMPTABILITÉ : Commune – vote du compte de gestion - année 2020

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de la **Commune** et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la **Commune** de l'année **2020**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion de la **Commune** dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00
--

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

02 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du compte de gestion - année 2020

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du « **service Assainissement** » et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du « **service Assainissement** » de l'année **2020**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion du « **service Assainissement** » dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

03 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – vote du compte de gestion - année 2020

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du **lotissement le Grand Champ** et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **lotissement le Grand Champ** de l'année **2020**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion du **lotissement le Grand Champ** dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

04 – COMPTABILITÉ : Eau (compte de dissolution) – vote du compte de gestion - année 2020

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du « **service Eau** » et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion du « **service Eau** » dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

05 – COMPTABILITÉ : CCAS (compte de dissolution) – vote du compte de gestion - année 2020

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets du « **CCAS** » et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à Payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE

⇒ que le Compte de Gestion du « **CCAS** » dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve sa part.

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

07 – COMPTABILITÉ : Commune – vote du compte administratif - année 2020

M. **CORMIER Jérôme**, 2^{ème} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « **Commune** » pour l'année **2020**. Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
résultats reportés 2019		367 897,06 €		17 761,82 €	- €	385 658,88 €
opérations de l'exercice	367 929,03 €	375 857,97 €	75 783,42 €	71 012,28 €	443 712,45 €	446 870,25 €
TOTAUX	367 929,03 €	743 755,03 €	75 783,42 €	88 774,10 €	443 712,45 €	832 529,13 €
résultats de clôture	- €	375 826,00 €	- €	12 990,68 €	- €	388 816,68 €
restes à réaliser	- €	- €		- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	375 826,00 €	- €	12 990,68 €	- €	388 816,68 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	375 826,00 €	- €	12 990,68 €	- €	388 816,68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ d'**approuver** le compte administratif du budget « **Commune** » pour l'année **2020**.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 05
Contre : 00
Abstention : 00

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

08 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du compte administratif - année 2020

M. CORMIER Jérôme, 2^{ème} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Assainissement » pour l'année 2020. Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT						
résultats reportés 2019		9 732,19 €	1 405,35 €		- €	8 326,84 €
opérations de l'exercice	9 202,34 €	12 564,92 €	8 254,68 €	9 375,32 €	17 457,02 €	21 940,24 €
TOTAUX	9 202,34 €	22 297,11 €	9 660,03 €	9 375,32 €	17 457,02 €	30 267,08 €
résultats de clôture	- €	13 094,77 €	284,71 €	- €	- €	12 810,06 €
restes à réaliser	- €	- €			- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	13 094,77 €	284,71 €	- €	- €	12 810,06 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	13 094,77 €	284,71 €	- €	- €	12 810,06 €

Pour : 05 Contre : 00 Abstention : 00
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE

⇒ d'**approuver** le compte administratif du budget « Assainissement » pour l'année 2020.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

09 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – vote du compte administratif - année 2020

M. CORMIER Jérôme, 2^{ème} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Lotissement le Grand Champ » pour l'année 2020. Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF LOT. LE GRAND CHAMP						
résultats reportés 2019	78 699,16 €	- €	- €	- €	78 699,16 €	- €
opérations de l'exercice	29 899,13 €	108 603,29 €	- €	29 899,13 €	29 899,13 €	138 502,42 €
TOTAUX	108 598,29 €	108 603,29 €	- €	29 899,13 €	108 598,29 €	138 502,42 €
résultats de clôture	- €	5,00 €	- €	29 899,13 €	- €	29 904,13 €
restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	5,00 €	- €	29 899,13 €	- €	29 904,13 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	5,00 €	- €	29 899,13 €	- €	29 904,13 €

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Pour : 05
Contre : 00
Abstention : 00

DECIDE

⇒ d'**approuver** le compte administratif du budget « **Lotissement le Grand Champ** » pour l'année **2020**.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

10 – COMPTABILITÉ : Commune – vote du budget - année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Commune** » de l'année **2021**. Il peut se résumer ainsi :

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 379 729,71 €

Recettes 734 644,99 €

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 427 010,00 €

Recettes 427 010,00 €

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget **2021** « **Commune** » qui s'équilibre en dépenses à la somme de **379 279,71 €** et en recettes à la somme de **734 644,99 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **427 010,00 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

11 – COMPTABILITÉ : Assainissement – vote du budget - année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Assainissement** » de l'année **2021**. Il peut se résumer ainsi :

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 26 217,80 €

Recettes 26 217,80 €

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 8 954,70 €

Recettes 8 954,70 €

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget **2021** « **Assainissement** » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **26 217,80 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **8 954,70 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces du dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

12 – COMPTABILITÉ : Le Grand Champ – vote du budget - année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Lotissement le Grand Champ** » de l'année **2021**. Il peut se résumer ainsi :

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 69 669,17 €
Recettes 69 669,17 €

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 51 278,55 €
Recettes 51 278,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget **2021** « **Lotissement le Grand champ** » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **69 669,17 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **51 278,55 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces du dossier.

13 – COMPTABILITÉ : Lotissement Communal Sacé – création budget annexe et assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous disposons d'une réserve foncière d'environ 2 hectares.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** la création au 29 mars 2021 du budget annexe relatif à la création, la construction et l'aménagement du « lotissement communal Sacé »,

⇒ de **voter** le budget en hors taxe,

⇒ d'**assujettir** le budget à la Taxe sur la Valeur Ajoutée,

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces du dossier.

14 – COMPTABILITÉ : Lotissement Communal Sacé – vote budget 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget « **Lotissement communal Sacé** » de l'année **2021**. Il peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

☞ Section de fonctionnement :

Dépenses..... 75 385,00 €
Recettes 75 385,00 €

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

☞ Section d'investissement :

Dépenses..... 75 380,00 €
Recettes 75 380,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le budget **2021** « **Lotissement Communal Sacé** » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **75 385,00 €** pour la *section de fonctionnement* et à la somme de **75 380,00 €** en dépenses et en recettes pour la *section d'investissement*

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces du dossier.

15 – COMPTABILITÉ : Commune – affectation de résultats

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2020** du budget « **Commune** », les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section de fonctionnement un excédent de 375 826,00 €
Pour la section d'investissement un excédent de 12 990,68 €

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**opter** pour la reprise anticipée des résultats au budget « **Commune** » **2021**

⇒ d'**affecter** au compte **002** « Excédent de fonctionnement » la somme de **375 826,00 €**

⇒ d'**affecter** au compte **001** « Excédent d'investissement antérieur reporté » la somme de **12 990,68 €**

AUTORISE

⇒ M. Le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces du dossier.

16 – COMPTABILITÉ : Assainissement – affectation de résultats

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2020** du budget « **Assainissement** », les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section de fonctionnement un excédent de 13 094,77 €

Pour la section d'investissement un déficit de 284,71 €

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

- ⇒ d'**opter** pour la reprise anticipée des résultats au budget « **Assainissement** » 2021
- ⇒ d'**affecter** au compte **002** « Excédent de fonctionnement » la somme de **10 447,81 €**
- ⇒ d'**affecter** au compte **001** « Déficit d'investissement antérieur reporté » la somme de **284,71 €**,
- ⇒ d'**affecter** au compte **1068** « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **2 646,96 €**,

AUTORISE

- ⇒ M. Le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces du dossier.

17 – COMPTABILITÉ : Lotissement le Grand Champ – affectation de résultats

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice **2020** du budget « **Lotissement le Grand Champ** », les résultats cumulés font apparaître :

Pour la section de fonctionnement un excédent de 5,22 €
Pour la section d'investissement un excédent de 29 899,13 €

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

- ⇒ d'**opter** pour la reprise anticipée des résultats au budget « **Lotissement le Grand Champ** » 2021
- ⇒ d'**affecter** au compte **002** « Excédent de fonctionnement » la somme de **5,00 €**
- ⇒ d'**affecter** au compte **001** « Déficit d'investissement antérieur reporté » la somme de **29 899,13 €**,

AUTORISE

- ⇒ M. Le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces du dossier.

18 – COMPTABILITÉ : Taux d'imposition – année 2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2020 :

Taxe d'habitation 14,86 %

Taxe foncière (bâti) 27,31 %

Taxe foncière (non bâti) 37,10 %

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (FTBP) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

DECIDE

⇒ de **fixer** les taux d'imposition pour l'année **2021** de la manière suivante :

	Bases 2021	Taux 2021	Produits 2021
Taxe foncière (bâti)	197 900,00 €	47,17 %	93 349,00 €
Taxe foncière (non bâti)	84 000,00 €	37,10%	31 164,00 €
TOTAL	281 900,00 €		124 513,00 €

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

19 – COMPTABILITÉ : Subventions aux associations – année 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de **verser** une subvention aux organismes ci-dessous :

ADMR (Andouillé).....	176,00 €
AMI Epicerie Sociale (Mayenne)	93,00 €
Don du Sang Bénévole (Martigné-sur-Mayenne).....	50,00 €
Association Sportive Sacé/Martigné	200,00 €
Club du 3 ^{ème} âge (Martigné-sur-Mayenne)	70,00 €
Comité d'Animation (Sacé).....	200,00 €
Coopérative Scolaire (Sacé).....	1 000,00 €
Synergie Association (Laval)	150,00 €
Téléthon Sacé/Martigné	50,00 €

TOTAL1 989,00 €

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article **6574** du budget primitif 2021.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

20 – CENTRE DE LOISIRS ANDOUILLE : Convention 2021/2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mairie d'Andouillé a accepté d'accueillir les enfants de Sacé au centre de loisirs durant les mercredis, petites vacances et vacances d'été.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune d'Andouillé doit :

- ✓ accueillir les jeunes de Sacé scolarisés au Collège d'Andouillé,
- ✓ accueillir les enfants de Sacé au Centre de Loisirs
- ✓ facturer à la commune de Sacé la différence entre le tarif « Commune » et « Hors Commune »,
- ✓ De conclure la convention pour une durée de trois ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

DECIDE

⇒ de **signer** la convention avec la mairie d'Andouillé selon les modalités évoqués ci-dessus pour une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 657348 du budget primitif 2021.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

21 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Convention pour l'entretien du réseau et des lagunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien du poste de relèvement est arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

La Suez nous a envoyé un nouveau contrat aux conditions suivantes :

Durée	1 an
Coût	615,00 € HT/trimestre
Missions.....	auto-surveillance de la STEP Bilan mensuel sur l'eau traitée, Entretien poste de relèvement, Curage préventif du réseau Astreinte 24h/24h Dépannage délai maximum 4 heures

Pour : 06
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ de **renouveler** la convention pour l'entretien et l'assistance technique du réseau d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021 avec Suez.

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article « 615 » du budget « Assainissement » 2021.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

22 – TERRITOIRE D'ÉNERGIE : Eclairage public – modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ d'**adopter** le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,

⇒ de **donner** délégation à M le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

23 – SALLE DES FÊTES : Campagne de mécénat pour la rénovation de la salle des fêtes

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société « Les Petits Ruisseaux » pour le lancement d'une campagne de mécénat pour la rénovation de la salle des fêtes. Il peut se résumer ainsi :

Etat des lieux et compréhension du projet (1 réunion).....	1,5 jours.....	900,00 €
Définition du plan d'actions de la stratégie du mécénat (3 réunions)	4 jours.....	2 400,00 €
Mise en œuvre du plan d'action (1 réunion)	2 jours.....	1 200,00 €
TOTAL	7,5 jours.....	4 500,00 €
TVA à 20 %		900,00 €
TOTAL TTC		5 400,00 €

Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

⇒ de **retenir** la proposition financière de la société « Les Petits Ruisseaux » qui s'élève à la somme de **5 400,00 € TTC**.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2021

⇒ d'**imputer** cette somme à l'article 2031-890 du budget primitif 2021 et 2022.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.